

La situation sur le marché du travail valaisan

RAPPORT ANNUEL 2021

*Marché du travail
Main-d'œuvre étrangère
Placement public
Mesures du marché du travail
Collaboration interinstitutionnelle*



TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)	3
2. Organisation du SICT	3
3. L'année 2021 en bref	4
4. Perspectives et défis 2022	5
5. Observation du marché du travail	6
Evolution du chômage	
Evolution de l'emploi	
Evolution de la conjoncture et perspectives	
Main-d'œuvre étrangère	
Travail intérimaire	
6. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de Réduction de l'horaire de travail (RHT) – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
7. Informations complémentaires	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:
Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le but de ne pas alourdir le texte.

1. OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

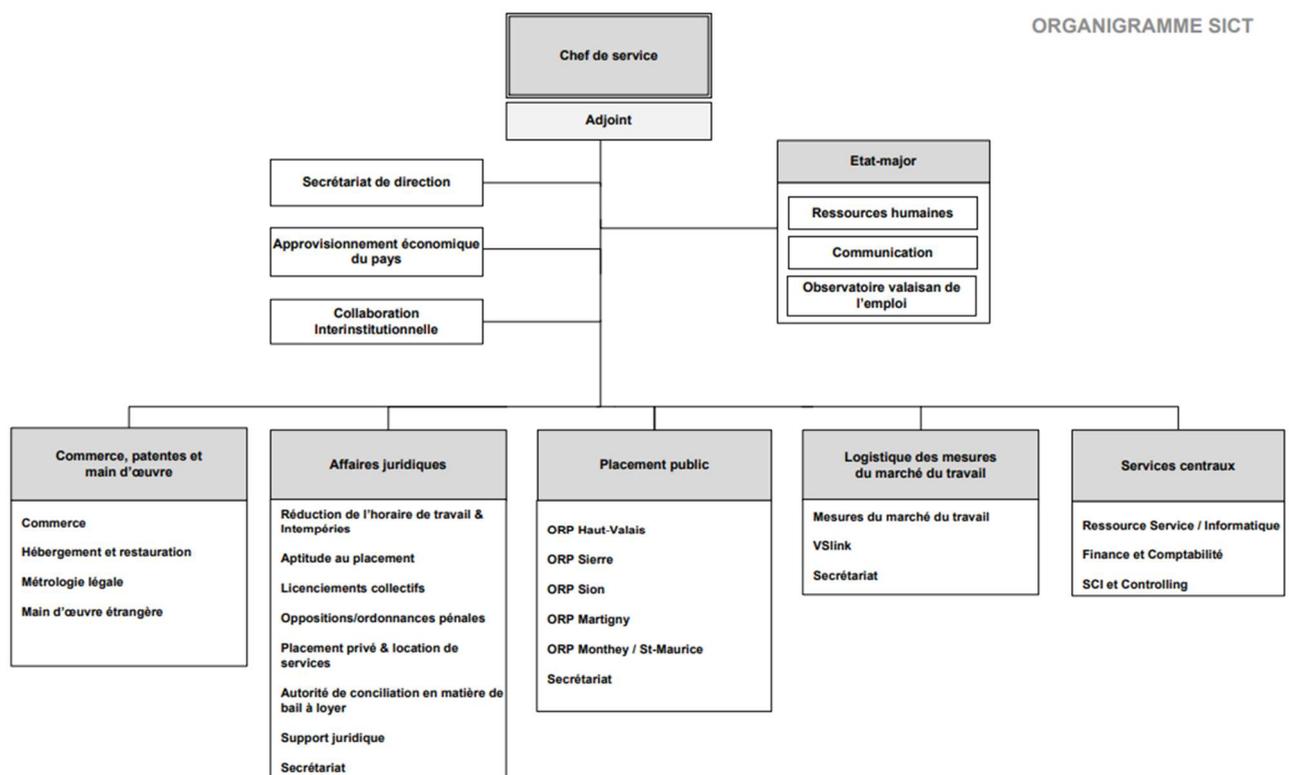
Objectifs politiques : « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales.
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (Assurance-chômage AC - Assurance-Invalidité AI - Aide sociale - Formation professionnelle - Addiction VS - SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

2. ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL



3. L'ANNÉE 2021 EN BREF

		Différence annuelle	
+6.9%	augmentation du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
3.2%	taux de chômage cantonal		-0.5 pt
5'756	personnes inscrites au chômage en moyenne mensuelle	-902	-13.5%
77'773	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	-3'447	-4.2%
9'853	participants à une mesure fédérale de réinsertion	-258	-2.6%
20'991	nouvelles inscriptions au chômage	-5'102	-19.6%
93	situations annoncées au bureau CII	-7	-7.0%
806	oppositions déposées auprès du SICT	-209	-20.6%

Chômage 2021 en Valais : récapitulation des dépenses et financement



Répartition des dépenses

Financement

Chômage 2021 en Valais : dépenses et financement

Faits Marquants de l'Année 2021

COVID-19

L'année 2021 s'est écoulée au rythme des vagues successives de COVID-19 et des conséquences économiques de la pandémie. D'une part, le traitement des dossiers RHT s'est poursuivi tout au long de l'année, avec une intensité variable en fonction de l'évolution des mesures sanitaires décidées par la Confédération. D'autre part, le chômage, après avoir évolué à un haut niveau durant la première moitié de l'année, a fortement reculé par la suite pour atteindre en décembre son plus faible niveau depuis 2007.

Quant au domaine des mesures du marché du travail, l'année 2021 a vu les directives du Secrétariat d'état à l'économie (SECO) en la matière se succéder. Elles ont nécessité une très étroite collaboration avec les organisateurs de mesures pour accueillir les demandeurs d'emploi dans le respect des règles sanitaires.

Durant cette phase, le canton, avec le soutien du SECO, a dû assurer le maintien de la viabilité financière des mesures. Grâce à l'engagement de tous les collaborateurs du Service durant l'année 2021, le SICT a pu remplir sa mission.

Projet COVID-Angel

Compte tenu des excellents retours d'expérience recueillis suite à la mise sur pied du projet COVID-Angel initié lors de la saison d'hiver 2020-2021, ce dispositif a été reconduit pour l'hiver 2021-2022. Il s'agit d'un partenariat avec l'Association des

Remontées Mécaniques du Valais (RMV) qui permet à des demandeurs d'emploi d'être engagés pour une durée déterminée dans le but de faire respecter les concepts de protection sanitaire.

Brexit

Le Brexit a signifié la fin de la libre circulation des personnes entre la Suisse et le Royaume-Uni. Des difficultés de recrutement pour certains secteurs d'activité ayant eu l'habitude de recruter une partie de leur personnel au Royaume-Uni se sont faits

sentir. Un accord sur la mobilité des fournisseurs de services entré en vigueur le 1er janvier 2021 a néanmoins permis d'atténuer quelque peu les conséquences de cette rupture.

4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2022

COVID-19 – suite et fin ?

L'économie a souffert en 2020 et 2021, le marché du travail aussi. Toutefois, force est de constater que depuis plusieurs mois les signes d'une reprise sont encourageants. La levée des dernières restrictions le 17 février 2022 devrait permettre d'envisager la suite de l'année avec confiance, pour autant que les conséquences de la guerre en Ukraine ne viennent pas perturber durablement la bonne marche de l'économie. Le dispositif spécial mis sur pied pour le traitement des RHT pourra progressivement être levé afin que les personnes en charge de ces dossiers

puissent revenir à leurs tâches habituelles, pour lesquelles le retard accumulé devra être résorbé ces prochains mois.

Les incertitudes quant à l'évolution de la situation épidémiologique, notamment à l'automne prochain, ainsi que les développements du conflit russo-ukrainien conduisent le SICT à suivre de près les éventuelles conséquences sur l'économie afin, cas échéant, de réactiver le dispositif mis en place ces deux dernières années.

Obligation d'annoncer les postes vacants

L'obligation d'annoncer les postes vacants a été élargie aux professions de la vente en 2022, avec comme corollaire un nombre particulièrement élevé d'annonces qui devront être traitées par les ORP.

Cette mesure permet aux demandeurs d'emploi concernés de postuler avant même la parution des annonces, ce qui leur donne un avantage non négligeable.

Programme d'impulsion de la Confédération / Mesure 5

Le but de ce projet est de former des spécialistes en insertion professionnelle (job-coach) à l'interne du SICT, par le biais d'une formation supérieure officiellement reconnue, pour renforcer durablement les compétences des Conseillers en personnel (CP). L'objectif à moyen terme de ce projet est de garantir un accès dans les 5 ORP du canton à des prestations

d'aide et de soutien adaptées aux besoins individuels et au marché du travail des demandeurs d'emploi de 50+ et difficiles à placer, en vue d'une réinsertion professionnelle rapide et durable. Sur l'année 2022, ce sont 10 CP qui débiteront leur formation grâce à ce projet pris en charge par la Confédération.

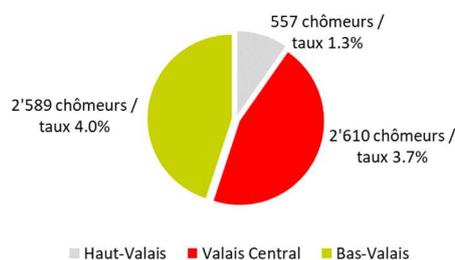
Main-d'œuvre étrangère

La guerre en Ukraine conduit de nombreux migrants vers l'Europe et la Suisse. Le Conseil fédéral a décidé d'octroyer un statut de protection à ces personnes. Elles pourront, dès l'obtention du permis S, travailler en Suisse. Il s'agira, pour le SICT, sur la base de demandes déposées par les employeurs, de vérifier les conditions de salaire et de délivrer les autorisations de travail leur permettant d'exercer une activité lucrative.

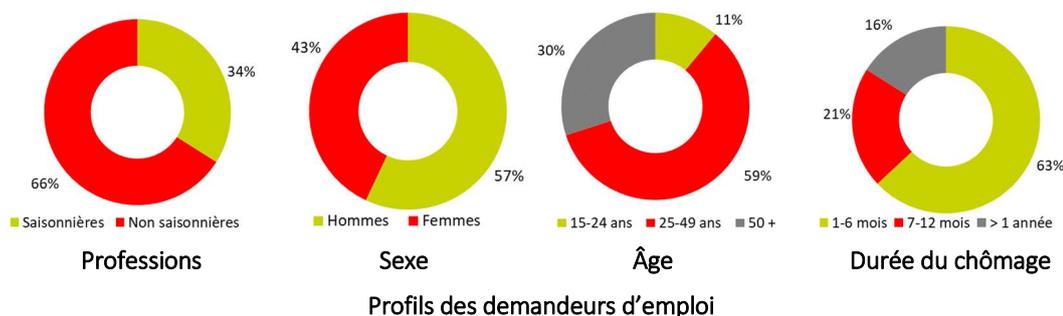
5. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Évolution du chômage

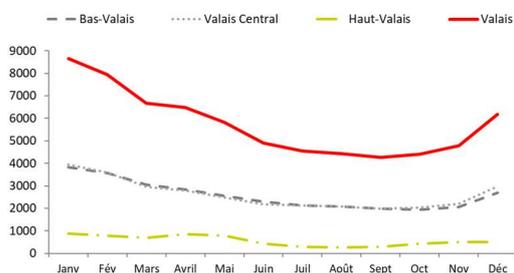
	2021	Diff. annuelle
Taux de chômage Suisse	3.0%	-0.1 pt
Taux de chômage Valais	3.2%	-0.5 pt
Nombre de chômeurs Suisse	137'614	-8'106
Nombre de chômeurs Valais	5'756	-902
	2022	
Prévision taux de chômage CH	2.1%	-0.9 pt
Prévision taux de chômage VS	2.7%	-0.5 pt



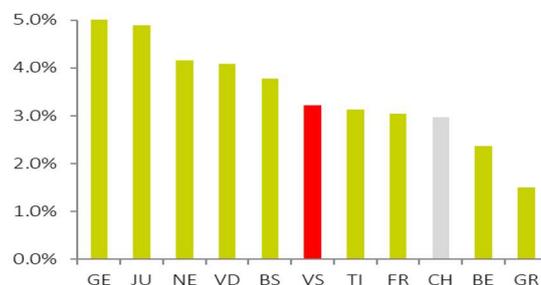
Chômage par régions



Profils des demandeurs d'emploi

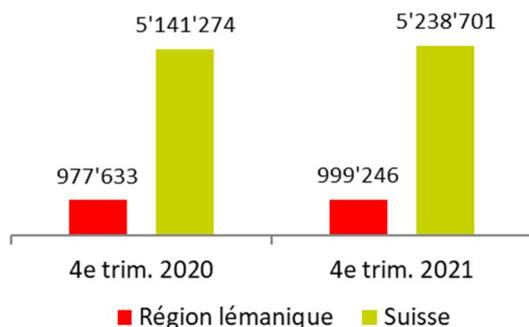


Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

Évolution de l'emploi



Suisse. Le nombre d'emplois en Suisse a augmenté de 1.9% au 4^e trimestre 2021 par rapport à 2020 (secteur secondaire +0.9%/secteur tertiaire +2.2%).

Valais. Le PIB valaisan a fortement augmenté en 2021 et on estime que l'évolution du nombre d'emplois en équivalent plein temps (EPT) a suivi cette tendance à la hausse (env. +1.6% d'EPT). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une augmentation de 2.2% (secteur secondaire +0.3%/secteur tertiaire +2.6%).

Évolution de la conjoncture et perspectives

	2020	2021	Prévision 2022
Évolution du PIB suisse	-2.5%	+3.6%	+2.8%
Évolution du PIB valaisan	-3.0%	+6.9%	+4.1%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le **PIB suisse a augmenté de 3.6% en 2021**. La croissance de l'économie est due à un effet de rattrapage de l'économie suite aux mesures sanitaires COVID-19.

Pour 2022, **la croissance du PIB est estimée à 2.8%** mais, le conflit entre l'Ukraine et la Russie assombrit les perspectives faisant peser de gros risques sur l'évolution de l'économie.

Valais. Selon la Banque cantonale du Valais, le **PIB cantonal a augmenté de 6.9%** en 2021. Cette évolution positive est supérieure à la moyenne suisse. L'assouplissement des mesures sanitaires a permis, à la plupart des branches qui ont un poids plus important dans l'économie valaisanne qu'à l'échelle nationale, d'enregistrer une forte reprise de leurs activités.

Pour 2022, si le conflit en Ukraine ne s'éternise pas, **le PIB cantonal devrait croître de 4.1%**.

Main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2020	2021	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	11'007	10'896	-111
Ressortissants croates :			
- courte durée (<12 mois, permis L)	76	107	+31
- séjour (5 ans, permis B)	2	7	+5
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	38	28	-10
- autorisations courte durée contingentées	60	72	+12
- autorisations à l'année	44	79	+35
Domaine de l'asile : autorisations	52	36	-16

Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE. Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). L'accord sur les droits acquis (Brexite), a déployé tous ses effets. De plus la situation liée à la COVID-19 a impliqué un transfert de la procédure d'annonce vers les permis de travail.

Recrutement de ressortissants croates. Les mêmes effets que susmentionnés ont impactés les ressortissants croates soumis pour la dernière année au régime transitoire.

Recrutement dans les pays tiers. Les besoins accrus de spécialistes dans certaines branches d'activité (p. ex. industrie chimique et pharmaceutique) ont provoqué une hausse des permis.

Recrutement dans le domaine de l'asile. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus bénéficient d'un accès facilité au marché du travail. Seules les demandes pour les requérants d'asile sont prises en considération. La diminution des autorisations est une conséquence en lien avec les incertitudes dues au COVID.

Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et/ou de location de services.

	2020	2021	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	5'943'718	6'543'483	+10.1%
Nombre de personnes engagées	11'853	12'965	+9.4%

Même en période de pandémie, les entreprises continuent à faire appel à ce type d'engagement, notamment pour des raisons de flexibilité.

Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

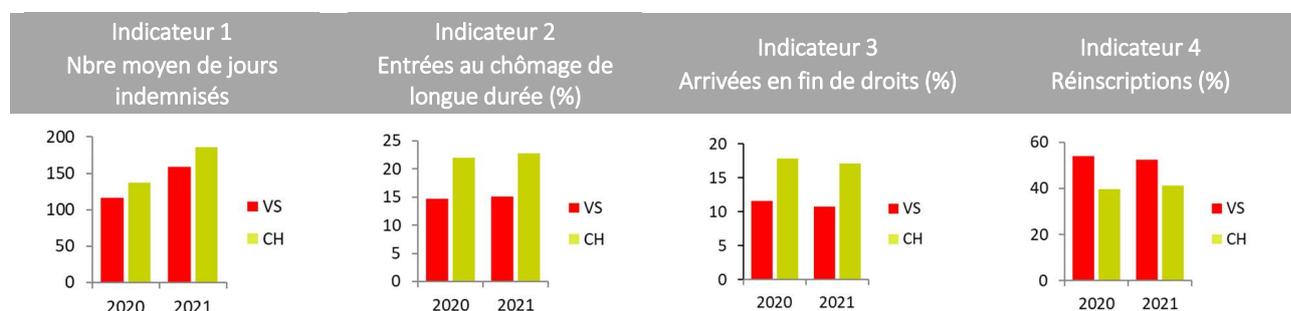
L'OVE a entrepris, sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS), les premières démarches en vue de réaliser une **enquête concernant le niveau des salaires** auprès des crèches et des garderies du canton.

L'OVE, sur mandat de la Direction du SICT, a également réalisé une enquête sur l'évolution de l'économie dans le Chablais.

6. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2020-2021

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO. Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour

les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions, liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2020	2021	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 105.3 ; -11.3%)	122.2	111.8	-8.5%
Inscriptions au chômage	26'093	20'991	-19.6%
Entretiens de conseil et de contrôle	81'343	77'773	-4.4%
Participants aux journées d'information	3'399	1'806	-46.9%
Acquisition de places vacantes	16'984	24'521	+44.4%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'331	1'665	+25.1%

Activités au service des demandeurs d'emploi

Le nombre d'inscriptions au chômage a fortement diminué par rapport à 2020 et ce, de l'ordre de -19.6%, suite à la reprise économique entamée au printemps et ce, tous secteurs confondus. Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, avec

une diminution de -4.4% par rapport à 2020. Enfin, le nombre de participants aux Journées d'Information a encore fortement diminué en 2021 (-46.9%), dû à l'annulation de celles-ci durant plusieurs mois, suite aux mesures du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat (télétravail obligatoire et limitation des capacités).

Activités au service des entreprises

2ème édition du Salon Quartier d'Affaires. En 2021, les ORP ont collaboré avec le Salon Quartier d'Affaires, en organisant le Forum Emploi VS du 17.09.2021. Cet événement a permis de réunir des employeurs de différents secteurs et des demandeurs d'emploi de tous les ORP du Valais, avec à la clé, plusieurs personnes définitivement engagées sur le 1er marché

du travail. Au vu du succès rencontré dans ce partenariat privé/public, deux nouvelles éditions du Forum Emploi VS seront reconduites en 2022.

Enfin, les ORP ont également vu le nombre d'annonces de postes vacants exploser en 2021, avec une augmentation de 44.4% par rapport à 2020.

Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantoniales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2020	Décisions 2021	Diff. annuelle
Cours	5'796	5'385	-7.1%
Entreprises de pratique commerciale (EPCO)	326	290	-11.0%
Stages de formation (SF)	1'278	1'361	6.5%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	1'734	1'943	12.1%
Semestres de motivation (SEMO)	712	567	-20.4%
Stages professionnels (SP)	54	85	57.4%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	144	136	-5.6%
Allocations de formation (AFO)	7	10	42.9%
Contribution aux frais de déplacement et de séjour (PESE)	30	29	-3.3%
Soutien d'une activité indépendante (SAI)	30	47	56.7%
Total	10'111	9'853	-2.6%

Les mesures du marché du travail comme instrument de soutien pour une intégration facilitée sur le marché du travail. Les MMT donnent aux participants la possibilité de travailler à proximité du marché du travail. **L'utilisation de l'ensemble des mesures du marché du travail** a enregistré une baisse de 2.6% en 2021 par rapport à l'année 2020. Cette baisse reflète la situation générale, influencée par la pandémie de COVID ainsi que par une situation réjouissante sur le marché du travail.

Le taux de chômage plutôt bas, dont la majorité concerne des demandeurs d'emploi non qualifiés, a également eu une influence sur l'utilisation des MMT. L'utilisation des programmes d'emploi temporaire (+12.1%) et des stages de formation (+6.5%) pour clarifier les possibilités d'emploi sur le 1er marché du travail a confirmé cette tendance.

Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi FCE)	Décisions 2020	Décisions 2021	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	185	165	-10.8%
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	7	5	-28.6%
Total	192	168	-12.5%

Utilisation des mesures. La pandémie de COVID a aussi eu une incidence sur l'activation des mesures cantonales de réinsertion professionnelle. La fermeture des mesures en raison de la pandémie ainsi que la prolongation des délais-cadres des demandeurs d'emploi avant leur arrivée en fin de droit ont eu une influence sur l'utilisation de ces mesures.

Le programme de qualification peut être activé pour les demandeurs d'emploi en fin de droit directement à la fin des indemnités de chômage. L'objectif

Il est réjouissant de constater que le recul du nombre de jeunes inscrits de 16 à 24 ans a contribué à la baisse d'activation en 2021. La diminution de participation dans les semestres de motivation de 20.4% par rapport à l'année précédente nous laisse ainsi entrevoir une amélioration dans le secteur des jeunes demandeurs d'emploi.

La bonne marche de l'économie a également eu une influence sur l'augmentation du soutien à une activité indépendante (+56.7%). L'assouplissement des règles sanitaires sur le marché du travail a simplifié l'octroi des allocations de formation et des allocations d'initiation au travail, du fait que la majorité de ces règles ont disparu et que les employeurs ont été ouverts à des soutiens supplémentaires pour l'insertion des demandeurs d'emploi.

principal n'est pas d'atteindre un taux d'utilisation élevé, car une faible utilisation est en lien direct avec un marché du travail sain. Comme déjà mentionné, la prolongation des délais-cadres a certainement eu une influence sur le taux d'activation moins élevé que l'année précédente.

L'utilisation des allocations cantonales d'initiation au travail, mesure qui vise à inciter les employeurs à engager une personne qui a besoin d'une initiation spéciale ou qui n'est pas encore en mesure de fournir une pleine prestation de travail, a été légèrement

inférieure à l'année précédente. Cette mesure cantonale complémentaire a un caractère subsidiaire par rapport aux prestations de l'assurance-chômage fédérale. Elle offre la possibilité aux demandeurs d'emploi également « âgés » de trouver un emploi fixe et permet de consolider leur expérience et connaissances spécifiques. Ce taux d'utilisation bas

ne doit cependant pas minimiser l'importance des mesures cantonales de réinsertion pour les chômeurs en fin de droits concernés. 100% des personnes qui participaient à une mesure en entreprise et 67% de celles qui participaient aux programmes de qualification n'étaient plus inscrites au chômage dans les ORP à l'issue des mesures.

Vslink

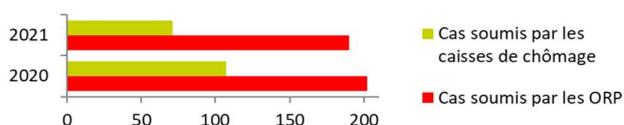
Vslink a été fortement impacté par la crise sanitaire de la pandémie COVID-19 en 2021. La majorité des représentations de Vslink ont dû être annulées, notamment sa présence avec valais4you à la manifestation « House of Switzerland » en septembre à Stuttgart.

Toutefois, avec 676 entreprises et plus de 5'900 candidats inscrits sur le site, Vslink reste un outil

incontournable du marché du travail valaisan. L'augmentation de 55% par rapport à 2020 des annonces déposées confirme un grand intérêt de la plateforme. Ainsi, on constate que le principal objectif reste l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité des régions socio-économiques du Valais ainsi que la démonstration aux personnes qualifiées que le Valais peut offrir des débouchés professionnels.

Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

Examen de l'aptitude au placement



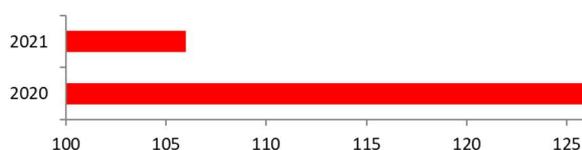
Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 261 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2021, contre 309 en 2020.

Procédures d'opposition

Oppositions selon les domaines		
Sanctions	507	62.9%
Aptitude au placement	25	3.1%
Exportation des prestations	13	1.6%
Mesures du marché du travail	10	1.2%
Mesures cantonales	7	0.9%
RHT/Intempéries	243	30.1%
Demandes de remise	1	0.1%

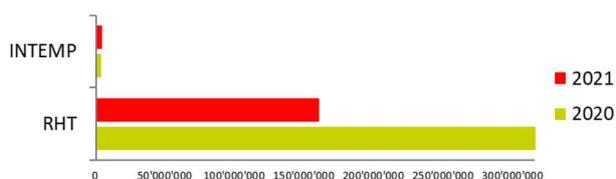
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'obtenir un nouvel examen de son dossier avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (62.9%) et, du fait de la pandémie, contre les décisions de refus en matière de RHT (30.1%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 820 oppositions traitées, seules 92 ont été admises ou partiellement admises.

Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré. En 2021, 106 dossiers de ce type ont été ouverts et 13 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d’intempéries (INTEMP)

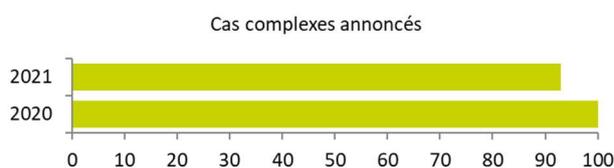


Le recours à l’indemnité en cas de RHT a de nouveau été impacté en 2021, du fait de la pandémie COVID-19.

L’indemnité en cas d’INTEMP est utilisée par le secteur de la construction. Le recours à cette indemnité est tributaire avant tout de la rigueur de l’hiver en début d’année.

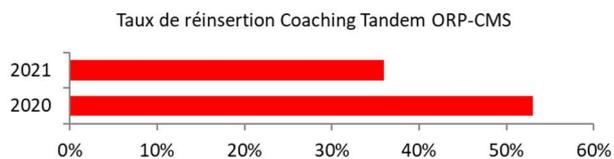
Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d’une stratégie d’insertion.

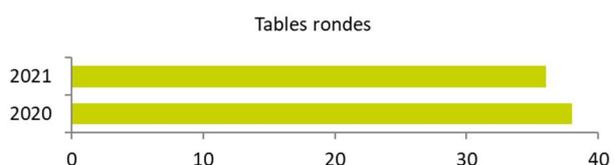


En raison des mesures sanitaires imposées, les activités CII se situent au même niveau qu’en 2020.

En Valais, 3804 cas sont suivis simultanément par au moins 2 dispositifs et dans les ORP, plus de 15% des personnes inscrites bénéficient d’un suivi conjoint par les Offices cantonaux AI (OAI), par les Centres médicaux-sociaux (CMS) ou par les deux dispositifs.



93 cas complexes ont été annoncés au Bureau de la CII. Les 2 régions linguistiques ont organisé 2 journées de formation pour les collaborateurs nouvellement engagés dans le réseau CII.



La réorganisation de la CII a mobilisé les ressources du Comité de pilotage (COPIL CII). Elle se base sur le modèle de la Confédération soit la collaboration entre au moins deux institutions relevant de l’assurance-chômage, de l’intégration des étrangers, de la formation professionnelle, de l’assurance invalidité et de l’aide sociale. En conséquence, la Suva et Addiction VS ont dénoncé la Convention CII.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2021			2020	Différence
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
Total frais d'exploitation	31'646'597	31'518'498	128'099	33'606'455	-5.8%
Total MMT fédérales	20'132'128	20'132'128		20'471'961	-1.7%
Total MMT cantonales	3'022'336		3'022'336	2'942'626	+2.7%
Total mesures marché du travail	23'154'464	20'132'128	3'022'336	23'414'587	-1.1%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	89'754		89'754	127'657	-29.7%
Indemnités journalières	250'938'247	250'938'247		264'920'461	-5.3%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	160'438'180	160'438'180		316'768'810	-49.4%
Indemnités intempéries (INTEMP)	4'491'259	4'491'259		3'575'293	+25.6%
Indemnités insolvabilité	1'128'637	1'128'637		645'015	+75.0%
Total indemnités	416'996'323	416'996'323		585'909'578	-28.8%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-9'450'000	9'450'000		+18.1%
TOTAL	471'887'138	459'196'948	12'562'090	642'930'620	-26.6%
<i>Nombre moyen de chômeurs en Valais</i>			5'756	6'658	-13.5%
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>			3.2%	3.7%	-0.5 pt

Chômage 2021 en Valais : dépenses et financement
(Situation en mars 2021. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

Publications

Publication de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

FOCUS « CHABLAIS » - Perspectives et développement, décembre 2021 : <https://www.vs.ch/web/sict/ove>

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

« Projet « COVID-Angel » - Partenariat entre l'Etat du Valais et les remontées mécaniques valaisannes pour la saison d'hiver 2021-2022 », 02 décembre 2021

« Révision partielle de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées », 31 mars 2021

« Coronavirus (COVID-19) – Modification des règles concernant la réduction de l'horaire de travail (RHT) », 26 mars 2021

-> Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet :
<https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :
<https://www.vs.ch/web/sict/communiqués>.

Interventions parlementaires

Interpellation 2021.12.546, Martin Kalbermatter et Konstantin Buman CSPO, « Mietzinsproblematik ».

Postulat 2021.09.367 (en collaboration avec le DSSC), David Crettenand PLR/FDP, « Elargir la définition d'une station-service ».

Interpellation 2021.11.424, Claudia Alpiger, Marc Kalbermatter et Marie-Josée Reuse PS/GC, Jens Blatter, CSPO, « Mietzinsexzesse im Raum Visp ».

Postulat 2021.09.259, Blaise Carron, Patricia Constantin, Valentin Aymon et Christian Roduit PS/GC, « Tout licenciement collectif prononcé en Valais accompagné par un plan social ? ».

Motion 2021.02.072 (en collaboration avec le DSIS et le DSSC), Mathieu Gachnang PDCC et Nathalie Cretton Les Verts, « Modification des horaires de vente d'alcool à l'emporter ».

Postulat urgent 2021.05.136 Patricia Constantin, Sébastien Nendaz et Valentin Aymon PS/GC, « Recherche d'emploi dans les secteurs fermés et pénalités en cas de nombre de recherche nécessaires ».

Question écrite 2021.02.077 Grégory Dandres PLR, « Changement d'exploitant d'établissements publics ».

Motion urgente 2021.02.059 (en collaboration avec la CCH) Marc Kalbermatter, Doris Schmidhalter, Christine Seipelt-Weber, Laetitia Heinzmann-Bellwald AdG/LA, « COVID19-Massnahmen für Arbeitslose : Verlängerung der Bezugsdauer durch den Kanton ».

Postulat urgent 2023.02.029 Sébastien Nendaz et Patricia Constantin AdG/LA, « Chômeuses, chômeurs : dommages collatéraux de la COVID ? »

Adresses utiles

Service de l'industrie, du commerce et du travail,
Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict,
☎ 027 606 73 10, sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,
☎ 027 606 94 50, ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,
☎ 027 606 94 00, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion,
☎ 027 606 93 00, orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny,
☎ 027 606 92 21, orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, Case postale 1211, 1870 Monthey,
☎ 027 606 92 50, orpmonthey@admin.vs.ch

Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/cij,
☎ 027 606 73 10, anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Abréviations

AC	Assurance-chômage	OAI	Office cantonal AI
AELE	Association européenne de libre-échange	OFS	Office fédéral de la statistique
AFO	Allocation de formation	ORP	Office régional de placement
AI	Assurance-invalidité	ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
AIT	Allocation d'initiation au travail	OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
AITc	Allocation cantonale d'initiation au travail	PESE	Contribution aux frais de déplacement et de séjour
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	PET	Programme d'emploi temporaire
CII	Collaboration interinstitutionnelle	PIB	Produit intérieur brut
CMS	Centres médico-social	PQF	Programme cantonal de qualification
COFIL CII	Comité de pilotage CII	RHT	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
CP	Conseiller en Personnel	RMV	Remontées mécaniques du Valais
CTVS	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	SAI	Soutien d'une activité indépendante
EPCO	Entreprise de pratique commerciale	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
EPT	Equivalent plein temps	SEMO	Semestre de motivation
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi	SF	Stage de formation
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries	SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité	SP	Stage professionnel
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs	UE	Union Européenne
MMT	Mesure du marché du travail		